



## Conférence générale

39<sup>e</sup> session, Paris 2017

# 39 C

United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

Point 4.10 de l'ordre du jour provisoire

39 C/49  
25 septembre 2017  
Original anglais

### L'IMPORTANTANCE DU SON DANS LE MONDE ACTUEL : PROMOUVOIR LES BONNES PRATIQUES

#### PRÉSENTATION

**Contexte :** Par sa décision 201 EX/32, le Conseil exécutif a prié la Directrice générale d'inscrire à l'ordre du jour de la Conférence générale un point relatif à l'importance du son dans le monde actuel, et a recommandé que cette dernière adopte, à sa 39<sup>e</sup> session, une résolution sur l'importance du son dans le monde actuel, afin de promouvoir les bonnes pratiques.

**Objet :** Le présent document, établi par le Secrétariat, reflète l'esprit des discussions et de la recommandation du Conseil exécutif à ce sujet.

**Décision requise :** Paragraphe 10.



Job: 201701904

## INTRODUCTION

1. À la demande de l'Argentine, de la France, du Japon et du Liban, un point relatif à « L'importance du son dans le monde actuel » a été inscrit à l'ordre du jour de la 201<sup>e</sup> session du Conseil exécutif, et une note explicative (document 201 EX/32), accompagnée d'un projet de décision, a été soumise à l'examen du Conseil exécutif.

### Principaux points de la note explicative et décision adoptée par le Conseil exécutif

2. Partant du principe que l'environnement sonore est une composante essentielle de l'équilibre de chaque être humain dans sa relation aux autres et au monde, dans ses dimensions économique, environnementale, sociétale, médicale, industrielle et culturelle, la note explicative met en exergue les points suivants :

- (a) L'environnement sonore reflète et façonne notre comportement tant individuel que collectif, la productivité et la capacité de vivre harmonieusement tous ensemble. Accorder plus d'importance aux problématiques liées au son, dans notre monde actuel de plus en plus bruyant, devient donc une question vitale.
- (b) Cinq secteurs sont principalement concernés : l'environnement sonore ; la santé ; les techniques d'enregistrement, de diffusion et de conservation sonore ; la relation entre image et son ; l'expression musicale et sonore.
- (c) L'UNESCO, compte tenu de ses différents domaines de compétence que sont l'éducation, la science, les sciences sociales et humaines, la culture et la communication et l'information, est l'organisation la mieux à même de prendre en compte les problématiques liées au son, en développant la prise de conscience du public le plus large et en assurant la promotion de bonnes pratiques auprès des plus jeunes, afin également de mettre en lumière et de préserver les sons, même les moins signifiants.
- (d) La question du son, par son universalité et le caractère transversal de ses composantes, est un domaine interdisciplinaire par excellence, dans lequel l'UNESCO a une légitimité naturelle pour jouer un rôle important en vue d'accroître la sensibilisation de la population mondiale. En 2016 et 2017, l'UNESCO a soutenu les initiatives liées à la Semaine du son partout dans le monde, ainsi qu'à la Charte correspondante. L'enjeu que représente sa prise en compte et la promotion de bonnes pratiques trouve toute sa place dans le mandat de l'UNESCO à travers ses secteurs d'activités relatifs à la science, aux sciences sociales et humaines, à l'éducation, à la culture et à la communication.

3. Par sa décision 201 EX/32, le Conseil exécutif a encouragé les États membres à favoriser la mobilisation de contributions extrabudgétaires afin de permettre à l'UNESCO, en association avec les commissions nationales et le Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU), de promouvoir de bonnes pratiques liées au son dans tous les domaines de la vie, et ce dès la petite enfance. Il a également exprimé sa satisfaction de voir la Directrice générale promouvoir des initiatives inspirées, notamment, par la Semaine du son, et a prié celle-ci d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la 39<sup>e</sup> session de la Conférence générale. Le Conseil a par ailleurs recommandé que la Conférence générale adopte, à sa 39<sup>e</sup> session, une résolution sur l'importance du son dans le monde actuel, afin de promouvoir les bonnes pratiques.

### Observations de la Directrice générale concernant la proposition des États membres

4. Dans ses observations (document [201 EX/DG.INF](#)), la Directrice générale a accueilli favorablement le point proposé par l'Argentine, la France, le Japon et le Liban, qui souligne l'importance du son dans le monde actuel.

5. La Directrice générale a également reconnu l'important travail réalisé à l'occasion de la Semaine du son en matière de sensibilisation aux questions relatives au son, à l'acoustique, à la

santé auditive et à l'expression musicale, le son participant à l'équilibre des êtres humains et revêtant des « dimensions économique, environnementale, sociétale, médicale, industrielle et culturelle » en rapport avec l'action et la mission de plusieurs organismes du système des Nations Unies.

6. Bien que reconnaissant l'importance du son, ses dimensions éducative et culturelle, ainsi que ses effets en termes de pollution sonore dans l'environnement urbain, la Directrice générale a également souhaité appeler l'attention sur : (i) la demande des États membres concernant la nécessité de recentrer l'action de l'Organisation ; (ii) les incidences financières d'une action éventuelle dans ce domaine ; (iii) la nécessité de mobiliser des contributions volontaires pour que le Secrétariat puisse s'engager dans les activités concernées, y compris les activités proposées de promotion des bonnes pratiques relatives au son dans tous les domaines de la vie, dès la petite enfance, menées dans le cadre du Réseau du système des écoles associées.

7. La Directrice générale a salué les efforts déployés pour améliorer la visibilité d'une question de cette importance et a reconnu la nécessité de permettre au public de mieux comprendre les questions relatives au son et à la qualité des environnements sonores. Elle a toutefois rappelé aux États membres qu'ils avaient demandé à l'UNESCO de définir des priorités et de recentrer son action pour se concentrer sur les domaines dans lesquels elle possédait un avantage comparatif important.

8. La Directrice générale a en outre indiqué que si les États membres décidaient de recommander que l'UNESCO mène une action dans ce domaine, ils devraient alors fournir les fonds extrabudgétaires nécessaires et une assistance technique à cet égard.

## FAITS RÉCENTS

9. Les questions liées à l'importance du son dans le monde actuel ont fait l'objet de discussions lors de la Conférence mondiale des humanités (6-12 août 2017, Liège, Belgique) organisée conjointement par l'UNESCO, le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines (CIPSH), la Fondation « Conférence mondiale des humanités – Liège 2017 » et le mouvement *Liège Together*, avec une attention particulière portée à la façon dont les débats musicologiques sur la notation et son rapport à la nature du son mettent en lumière la compréhension des espaces sonores, la maîtrise du son, ainsi que le lien entre la performance, l'enregistrement et les traces écrites de la musique. Une suite sera donnée à ces discussions dans le cadre des efforts actuellement déployés pour asseoir le rôle des sciences humaines dans la compréhension des transformations sociales contemporaines.

## RÉSOLUTION PROPOSÉE

10. La Conférence générale souhaitera peut-être adopter une résolution libellée comme suit :

*La Conférence générale,*

*Rappelant* la décision 201 EX/32,

*Convaincue* que l'environnement sonore, de par son importance, conditionne notre comportement personnel et collectif,

*Constatant* que l'être humain et les autres organismes vivants sont à la fois dépendants et acteurs d'un environnement sonore qui recourt de plus en plus souvent à la sonorisation et à l'audiovisuel, à des niveaux sonores nocifs de plus en plus élevés et de manière continue, et que cette question est déjà abordée par des institutions internationales telles que l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ainsi que dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB),

*Constatant également* que, partout dans le monde, la densification des populations et l'intensification de l'urbanisation, qui entraînent une augmentation du niveau du bruit, font de la maîtrise de l'espace sonore un sujet de préoccupation des professionnels et des citoyens acteurs de la transformation de leur environnement et de celui d'autres organismes,

*Souhaitant* que l'UNESCO œuvre à la prise de conscience des problèmes liés au son sur le plan international,

*Ayant examiné* le document 39 C/49,

1. *Exprime sa satisfaction* quant aux efforts déployés par la Directrice générale pour promouvoir des initiatives inspirées, notamment, par la Semaine du son ;
2. *Encourage* les États membres à favoriser la mobilisation de contributions extrabudgétaires afin de permettre à l'UNESCO, en association avec les commissions nationales et le Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU), de promouvoir de bonnes pratiques liées au son dans tous les domaines de la vie, et ce dès la petite enfance.